

cela ne me plaît guère. J'estime donc que si nous comptons établir un nouveau comité, il faut le faire dans les règles. On ne devrait pas nous dire que peut-être, nous aurons le rapport le 31 janvier. Il n'y a pas un membre de ce comité, ni un seul sénateur dans cette vénérable enceinte qui croit que nous aurons ce rapport à cette date-là. Pourquoi ne pas fixer une date plus plausible maintenant?

L'honorable L. Norbert Thériault: Ou pas de date du tout.

Le sénateur Riley: Ou pas de date du tout. Ce serait peut-être mieux. Et si nous ne créons pas de comité, nous n'aurons peut-être pas à perdre de temps à discuter, le leader adjoint et moi-même.

Chaque fois que j'ai fait partie d'un comité spécial, on nous fixait une échéance et nous remettons notre rapport quelques jours avant la date prévue.

Ce comité s'occupe d'une question très importante.

Le sénateur Asselin: Vous pouvez amender la motion si vous voulez.

Le sénateur Riley: Si je laissais s'exprimer mon côté irlandais, je pense que j'amenderais la motion en repoussant l'étude de six mois.

L'honorable Nathan Nurgitz: Est-ce que vous cherchez un comotionnaire?

Le sénateur Riley: Le sénateur Godfrey vient de me faire une remarque que je voudrais répéter. Il a dit: «Je suis contre une réforme». Si j'étais contre une réforme, je recommanderais que nous demandions à des tas de personnes qui voyagent dans le monde entier de faire profiter le Sénat de leur expérience.

Le sénateur Roblin: Bravo!

Le sénateur Riley: Notre assemblée est très capable de se réformer elle-même, et cette réforme devrait commencer ici. Au cours des deux dernières années, nous avons montré que le Sénat pouvait prendre l'initiative d'une réforme. C'est pourquoi je propose que nous repoussions de six mois l'étude de cette motion.

Le sénateur Asselin: Amendons la motion.

Le sénateur Riley: Il me faudrait une période de réflexion. Je voudrais rappeler au sénateur Asselin que cette Chambre est bilingue et que, sauf si vous avez branché votre appareil de traduction simultanée, si vous êtes unilingue comme moi, ma connaissance du français étant très limitée, vous ne pouvez saisir toute la portée de certaines déclarations du leader adjoint du gouvernement.

Le sénateur Asselin: J'en conviens.

Le sénateur Riley: Je pense que nous devrions réfléchir davantage à cette motion et, plus particulièrement, aux points qui ont été soulevés au sujet de la date à laquelle ce nouveau comité devrait soumettre un rapport. Si ce comité est reconstitué, ses membres devraient examiner de nouveau la liste des questions à aborder, prendre tout le temps voulu et, si des témoins peuvent apporter quelque chose au rapport, ils devraient être entendus. Quand chaque membre du comité aura décidé en pleine connaissance de cause ce qui doit figurer dans le rapport, nous pourrons alors en discuter ensemble et rédiger un rapport intelligent qui tienne compte des recommandations et des souhaits des citoyens canadiens.

Le sénateur Haidasz: Honorables sénateurs, suite à certaines des remarques qu'ont faites le sénateur Riley et le sénateur McElman, j'aimerais demander au coprésident du comité spécial mixte . . .

Le sénateur Frith: Il n'y a pas encore de comité.

Le sénateur Haidasz: Je voudrais alors poser une question au sénateur Molgat. Si, comme on l'a dit, le comité n'entendra plus de témoins et se contentera d'étudier les différentes sortes de rapports possibles d'ici le 31 janvier, je voudrais que le sénateur Molgat nous dise si le comité proposera un Sénat élu comparable à celui d'Australie. J'aimerais aussi savoir si les membres du comité spécial mixte ont envisagé d'étudier le Sénat australien sur place afin de savoir comment il fonctionne et si ce modèle pourrait être applicable au Canada.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, avec votre permission, j'aimerais répondre précisément aux questions qui m'ont été posées. Tout d'abord, comme je peux donner l'impression que je défends une position, je tiens à préciser très franchement que ce n'est pas le cas. Certes, j'étais coprésident du comité, mais ce n'est pas moi qui avais demandé à assumer ces fonctions; c'était le résultat d'un vote des membres du comité. J'ajoute que le comité a été créé par cette Chambre et qu'il se contente de suivre les instructions de cette dernière. Ce sont les honorables sénateurs qui avaient retenu la date du 1^{er} décembre au départ, et notre devoir était de nous efforcer de respecter ce délai dans la mesure du possible. Quand il est devenu évident que ce serait impossible, nous avons demandé une prolongation du délai et, à ce moment-là, la date du 31 janvier nous paraissait appropriée et les membres du comité ont approuvé ce choix. Je suis plutôt d'accord avec le sénateur Tremblay pour dire que, si le comité ne se réunit pas la semaine prochaine, il est peu probable qu'il puisse respecter ce délai. De toute manière, la décision revient au comité.

Il appartient évidemment au futur comité de décider ce qu'il fera. Le sénateur McElman a évoqué la possibilité de déplacements. Une fois que le nouveau comité sera constitué, je suppose qu'il lui sera loisible de se déplacer s'il le juge bon, mais il se peut par exemple qu'il veuille convoquer un témoin spécial afin de faire une étude plus approfondie du sujet. Il se peut également qu'il décide de constituer un sous-comité chargé de se déplacer pour aller entendre certains témoins. Toutefois, il s'agit là de possibilités qui ne se réaliseront pas, à en juger d'après l'expérience du comité précédent, mais au lieu de l'obliger à solliciter une nouvelle échéance, je crois plus sûr d'en prévoir la possibilité dans son mandat.

Quant à la question du sénateur Haidasz, on a à un certain nombre de reprises suggéré au comité de songer à étudier le système australien.

L'honorable C. William Doody: On le lui a suggéré à plusieurs reprises.

Le sénateur Molgat: On a dit encore récemment au Sénat qu'on devrait le faire. Étant donné le peu de temps dont il disposait, le comité n'a pas pu y songer. Il a donc renoncé à faire une étude approfondie sur place du système australien.

Le sénateur Asselin: Avec la permission du Sénat, étant donné ce qu'on a dit au sujet de cette motion cet après-midi, puis-je demander au leader suppléant s'il est disposé à la modifier afin de prolonger au 1^{er} avril 1984 l'échéance des travaux du comité?